

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration**

du 31 JANVIER 2024

n° 10

page 1/2

EXTRAIT :**Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (13) :**

Mme Braud, Mme Philipponneau, M Raynaud, M Melquiond, Mme Roussenque, Mme Bazin, M Penin, Mme Manson, M Bardet, Mme DUFOURC-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc

POUVOIR (3) :M Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud
M Scaon, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc
M Baudry, mandant, a pour mandataire Mme Philipponneau**EXCUSES (1) :** Mme Princet**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP****OBJET : ACCOMPAGNEMENT AUX COURSES : participation des usagers à la prise en charge collective, à partir des résidences autonomie Tivoli ou Renardières, à compter du 1^{er} mars 2024.**

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux résidents de Tivoli et des Renardières un transport « accompagnement aux courses » avec un prestataire privé. Il est nécessaire, chaque année, de réactualiser le coût de cette prestation.

* * * * *

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 et suivants,**VU** le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),**VU** l'arrêté ministériel NOR ECOC2331999A du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées pour l'année 2024,**VU** la délibération n° 82 du 17 septembre 2007 relative à la création du service,**VU** la délibération n° 2022-118 du 07 décembre 2022 relative à l'actualisation de la participation des usagers au 1er janvier 2023,**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le CCAS de revaloriser ses tarifs,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

- d'augmenter la participation des usagers à cette prise en charge collective de 5,48% à compter du 1^{er} mars 2024, soit 6,21 euros (5,89 euros en 2023), conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2023.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 31 JANVIER 2024

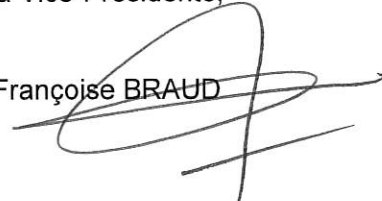
n° 10

page 2/2

Fait à Châtellerault, le 31 janvier 2024

La Vice-Présidente,

Françoise BRAUD



Vote :

« Pour » : 15

Mme Braud + Pouvoir, Mme Phlipponneau + Pouvoir, M Raynaud, M Melquiond, Mme Roussenque,, M Penin, Mme Manson, M Bardet, Mme DUFOURC-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc+ pouvoir

« Contre » : 1

Mme Bazin

« Abstention » : 0